



## Goutières du voisin débordant chez moi

Par **petit poney**, le **20/02/2016** à **11:26**

bonjour,

j'ai de gros soucis avec mes voisins, ils ont fait un agrandissement et ce dernier n'est pas fini car tomber a l'eau, cause de soi\_ disant , arnaque du constructeur, hors ces derniers ont fait des extensions de goutières qu'ils deversent directement sur notre terrain, cela fait 3 ans depuis que nous avons emménagé, que c'est comme ça ils n'ont jamais fait leurs goutières et l'année dernière nous avons déjà eu de la perte au niveau de nos sapins , il y en a eu 4 qui ont crevés a cause du surplus d'eau, nous leur avons déjà formulé, mais ils ne font rien, ils font ça pour nous pourrir la vie et personne ne leur dit rien , le maire n'y peut rien , vers qui me retourner pour faire appliquer le code de l'urbanisme??? merci par avance .

Par **morobar**, le **20/02/2016** à **18:20**

Si vous voulez faire appliquer le code de l'urbanisme vous pouvez faire plusieurs tours sur vous même, cela ne concerne en rien les dispositions qu'il contient.

Le maire n'est pas compétent pour intervenir autrement que par pur désir de conciliation.

Vous devez mettre en demeure ce voisin de respecter le code civil (art.681) sous quelques jours de délai.

Puis l'attraire devant le tribunal d'instance.